L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI MATIN, 25 DECEMBRE.

LA NOËL.

Nous avons donné, l'année dernière, la description de la célébration de la Noël en Espagne et en Italie. On lira avec non moins d'intérêt les détails suivants sur la Noël, dans deux pays bien éloignés et bien différents, la Norwège et les Antilles, la Noël près du pôle Nord et la Noël sous le soleil de feu du Tropique.

NORWEGE.

Le sentiment qui domine dans le pays à l'approche de la bonne fête, c'est celui d'une bienveillante et patriarcale hospitalité. Ceux qui ont donnent à ceux qui n'ont pas, afin que tous, sans exception, participent à la joie générale. C'est vraiment la fête de la famille, et même de la famille agrandie de la nation entière. La sollicitude du Norwégien s'étend jusqu'aux animaux. On leur fait l'aumône d'un peu de bonheur; et le paysan n'a garde d'oublier les lutins avec lesquels il tient à vivre en bonne intelligence, un peu par crainte sans doute.

Pour les oiseaux on suspend des gerbes, plus habituellement au haut d'un mai.... de décembre. L'habitant de la ville attache la sienne où il peut; hier j'en ai fixé une en dehors de la fenêtre de mon cabinet de travail, et lorsque je relève la tête, je vois toujours un ou deux moineaux en train de picorer.

A chaque vache aussi on donnait jadis sa gerbe, on la lui présentait en disant: Dors bien et travail de même! Sous le large tremplin que traversent les charrettes pour entrer dans la grange, on ne manquait jamais de placer des terrines remplies de bouillie: c'était la part des lutins: les Nixes, Elfes, Hulder; et on mettait aussi, à leur intention, de larges jattes de bière au pied des arbres les plus vieux.

On prétend que les gerbes pendues à la porte des granges étaient primitivement destinées aux chevaux d'Odin, et non aux petits oiseaux; c'est d'autant plus vraisemblable, que la *Cavalcade des Ases* était toujours dehors pendant la nuit, à l'époque de la Noël.

Mais le chat, le pauvre chat! lui qui, du matin au soir, dort au coin du foyer, la veille de Noël on lui refuse l'entrée de la salle commune! La tradition veut qu'il ait, ce soir-là, des instincts de loup, et dans ces jours de fête on se mettait en garde contre les influences mauvaises ou les êtres malfaisants. En raison de ce même sentiment, on faisait le signe de la croix sur les portes, sur les instruments aratoires, sur les ustensiles de cuisine, etc.; on dessinait une étoile sur le front, sur les hanches, ou sur les box des vaches, et le paysan croyait, par ces précautions, empêcher la Cavalcade (Asgaardsreien) de les emporter dans sa course à travers les airs.

Quand tous les animaux avaient reçu leur ration, ration abondante et choisie ce jour-là, la femme servait la bouillie. Son mari et ses fils rentraient à son appel, déposaient leur fusil qu'ils avaient plusieurs fois déchargé pour effrayer lutins et sorcières, et le repas commençait silencieusement. Il était défendu d'éternuer à table, car l'éternuement du plus âgé annonçait la mort du plus jeune dans le courant de l'année—et *vice versâ*; à moins qu'un des convives ne criât bien vite: Dieu te bénisse!

Le soir, avant de se mettre au lit, la femme salait les cendres du foyer: c'était une sorte de consécration. Le lendemain, de bon matin, tout le monde se rassemblait dans l'étable, après avoir pris un petit verre; chacun souhaitait la fête aux bestiaux, les femmes leur distribuaient la nourriture de la journée, plus un peu de cendres salées la veille; puis le père tirait un briquet de sa poche et le battait en croix sur le dos des bêtes. Toutes ces cérémonies s'accomplissaient gravement, solennellement et dans le plus grand silence. A cette condition seulement, on pouvait espérer que les troupeaux seraient à l'abri de tout maléfice pendant la belle saison.

La forêt réclame également sa part dans les plaisirs de la Noël; le bûcheron la respecte depuis le 24 décembre jusqu'au jour de l'Epiphanie; s'il la visite, c'est en promeneur, et sa hache reste à la maison. Pourtant, nécessité n'a pas de loi: si le paysan se trouve obligé d'abattre un arbre pendant les jours de fête, il a soin d'en laisser la souche assez haute pour que les bestiaux ne puissent marcher dessus, ce qui les rendrait boiteux peut-être pour la vie.

LA NOEL CREOLE.

Le culte catholique, avec ses pompes, sa poésie et son luxe, devait frapper l'imagination de la race nègre, importée d'Afrique et convertie au christianisme de par la volonté souveraine du planteur.

C'est dans une des colonies danoises, l'île Saint-Thomas, que nous avons surtout trouvé aux fêtes de Noël un caractère particulier, à la fois mystique et mondain. Les traditions s'y perpétuent de génération en génération, sans que les années y puissent rien changer. Après l'office divin, et tandis que la famille revenue de la messe de minuit se livre aux joies intimes, la ville tout entière est abandonnée à la populace. La ville est partagée en différents quartiers. Chaque quartier élit un roi et une reine qui règnent en souverains absolus sur leur *bande*.

LA PURIFICATION.

Dès le 20 décembre les ordres sont donnés par ces souverains improvisés et de toutes parts on procède à la purification de la ville. Chaque roi choisit l'emplacement où il construira sa *case de Réveillon* et les hommes de la *bande* défrichent, balayent, marquent le terrain, trient les places, prennent les mesures en vue de l'édification de

LA CASE.

Celle-ci est construite en branches de cocotiers. Les vieux arbres sont dépouillés impitoyablement des branches les plus fortes dont les feuilles sont tressées à la façon des feuilles de latanier qui servent à faire des éventails.

Une fois la case construite, on l'orne de fleurs de toutes sortes, bouquets de jasmins simples, guirlandes de roses du Bengale, buissons de grenadiers, touffes de lauriers-roses, gerbes de fleurs-soleil, toute une tapisserie odorante aux couleurs vives repoussées par le fond vert chaud des branches de cocotier. Cette décoration se complète d'une pluie de rubans qui descend du plafond de feuilles.

LES BANDES

Se composent de tous ceux qui dansent ou chantent dans le quartier, depuis le nègre du Congo aux allures épaisses jusqu'aux quarteronnes les plus élégantes. En attendant le grand jour, tout ce personnel répète des chansons nouvelles composées pour la circonstance et qui sont destinées à critiquer les événements de l'année et les personnes qui ont eu une célébrité quelconque,—scandale ou succès,—pendant la période de douze mois.

Ces sortes de chansons revues sont faites,—paroles et musique,—par les bardes de la bande qui les serinent aux autres et en donnent au préalable la primeur aux

REINES.

Chaque bande, en effet, a élu une reine. La *loi salique* est ignorée dans ces latitudes. La reine est choisie parmi les plus spirituelles, les plus belles et les plus élégantes. Sa Majesté est nommée par le suffrage universel. Aussitôt élue, la Reine est fort entourée par un groupe de courtisans parmi lesquels elle devra choisir son *Roi*.

Cependant ce choix ne pourra être fait que plus tard, dans la case, au milieu du *Bamboula*, car les candidats devront concourir et la couronne ne tombera que sur la tête du meilleur et plus robuste danseur.

Mais n'anticipons pas, nous ne sommes qu'au soir. Quelques heures encore nous séparent du moment solennel. On en profite pour mettre la dernière main aux toilettes. Celles-ci seront toutes uniformes. La couleur de la *Reine* sera portée par toutes les sujettes. Les hommes ont la liberté du costume. On achète des provisions, on enguirlande les tambours, on se munit de flacons de liqueurs, et de bouteilles de vins pour le réveillon. L'anxiété est dans tous les cœurs, le plaisir brille dans tous les yeux. On est haletant, impatient, nerveux; il semble que le soleil s'attarde exprès dans le ciel....

Cependant les étoiles pointent, illuminent le disque bleu foncé de toutes leurs phosphorescences. Le calme se fait dans cette nature attentive, c'est bien l'*heure solennelle* qu'on attend à genoux et qui s'envole à la fois de tous les clochers.

MINUIT.

Les églises sont encombrées. Les chants s'élèvent. L'orgue module. Les ostensoirs lancent leur fumée odorante. Les maîtres ont pris leurs places habituelles pour entendre cette messe nocturne. Au dehors, toutes les bandes, Reines en tête, sont prosternées autour de l'église. Tout ce monde prie avec ferveur et conscience, les genoux rivés aux parvis, le front dans les mains et le chapelet sur les lèvres.

Tout à coup, une clameur immense s'échappe de toutes les poitrines: *Il est né! Il est né!*

NOEL! NOEL!

Ces milliers d'êtres, prosternés tout à l'heure dans une muette contemplation des choses saintes, se sont relevés d'un bond et, tandis que les cloches sonnent à toute volée, et que les fidèles quittent l'église à pas lents, les bandes se dirigent vers les cases! Les hommes sont partis les premiers pour tout préparer. Les femmes se mettent en marche. Les robes blanches traînent dans la poussière. On dépasse la ville. La campagne se présente.

On dirait, à voir ces longues files de femmes, vêtues de blanc, disparaître dans les allées de cocotiers et de palmistes argentés par la lune, des bandes de fantômes qui se rendent au sabbat.

Peu à peu, et à mesure qu'on approche des cases, les chants changent de caractère. De religieux qu'ils étaient, ils passent par toutes les nuances intermédiaires pour arriver aux chansons les plus libres. Noé! Noël! ces mots annoncent

L'ARRIVÉE

Un immense hurra accueille la Reine à l'entrée de la case. Les groupes de danseurs se forment aux quatre coins. Les danseuses figurent un immense rond sur plusieurs rangs de profondeur. Derrière se placent en réserve les hommes, danseurs d'abord, spectateurs ensuite, formant une masse compacte d'où partent des interpellations de toutes sortes, madrigaux de haut goût à l'adresse des dames.

L'orchestre est à son poste. Il se compose d'un joueur de tambour et de deux grinceurs de *shacks shacks*.

Les instruments ne manquent pas d'originalité.

Le *tambour* est une barrique défoncée des deux bouts: sur l'un des côtés on a tendu une forte peau d'âne, agrémentée de castagnettes en fer-blanc. Le côté resté ouvert est orné de cordes à boyaux qui servent de basses et qu'un négrillon pince à la façon des joueurs de guitare.

Le *Shack Shack* est une petite calebasse emmanchée d'un bambou et dans laquelle on a introduit des sous, des cailloux et des morceaux de vitres cassées. Agité, le shack-shack produit le son d'une étoffe de soie qu'on déchire.

Dès que la bande a été signalée, le *tambourier* a hissé son tambour sur une sorte d'estrade *ad hoc*. D'un bond de gorille il s'est mis à cheval sur son instrument. Le cou tendu, les mains en position à deux centimètres de la peau d'âne, il attend. Des pétards ont annoncé l'arrivée. Un formidable roulement de tambour commence avec accompagnement de *shacks shacks* et dure jusqu'à ce que l'assistance se soit placée, comme il a été indiqué plus haut.

LE BAMBOULA.

La danse débute par un léger balancement des dames, pendant que les hommes marquent sur place le pas d'une gigue qui commence.

Alors la Reine est introduite au milieu du rond.

Elle salue, prend un *shack shack* enrubanné à ses couleurs et le secoue en manière d'appel.

Aussitôt les candidats à la royauté de la nuit se présentent. Ils sont au nombre de six. Le premier s'avance et entonne sur un air de litanie la formule consacrée:

—Ma Reine, ou v'lé danser?
—Ma Reine, ou v'lé chanter?
—Ma Reine, ou v'lé brasser?
—Ma Reine, ou v'lé cavalier?

Si le candidat déplait à la bande, toutes les femmes, après chacune des phrases répondent en agitant les instruments:

Shack! shack!

Si, au contraire, le candidat plait à la masse des sujettes, les shacks shacks restent silencieux, et, au moment où le candidat a prononcé la dernière phrase de sa demande:

—Ma Reine, ou v'lé cavalier?

C'est la reine qui répond, en agitant son shack-shack:

—Viv' le Roi! Viv' le Roi!

Le tambour qui a jusque-là accompagné en sourdine, pousse des sons de tonnerre. L'orchestre entame le rhythme du bamboula et, pendant que toute l'assistance, hommes et femmes, balance sur place, le nouveau Roi commence avec sa Reine la danse la plus extravagante qui se puisse imaginer.

LA DANSE.

Le couple s'enlace tout d'abord, puis, après quelques tours de valse sauteuse, la Reine se dérobe. Le Roi veut la rattraper. Alors commence une sorte de poursuite dans un espace de six à huit mètres carrés. Toutes les ruses sont mises en œuvre, toutes les feintes sont permises. Il y a là des trémoussements de hanches, des grands écarts, des déhanchements de torses, des ondulations de serpents. Les danseurs rampent, se plient, se relèvent, tournent, sautent, glissent, se guettent, s'élancent, tout cela en exécutant sur le bout du pied un pas trotte-menu qui ressemble vaguement au pas des almées.

Tout le temps que dure cette danse de poursuite, l'assistance excite le couple par des chants qui soutiennent chaque mouvement, rhythme étrange, heurté, bizarre au possible, qui accompagne des paroles d'une poésie douteuse, dans le goût de celle-ci:

Mal'tête, c'est pas maladie!
Mal'dents, c'est pas maladie!
La fièvre, c'est pas maladie
C'est jalousie qu'est maladie!

L'heure avance, la danse s'anime, les goulots des bouteilles sautent. Le Roi boit, la Reine boit, tout le monde boit! Hurrah! Noël! Noël!

L'entrainement est à son comble. Le couple royal se livre à une débauche de sauts et de contorsions inouïs. C'est grotesque et insensé à la fois! Le cercle ondule, les hommes brandissent des cannes courtes appelées cocos-macaque. Tout à coup le cercle est rompu, la mêlée est générale, chacun choisit une danseuse. C'est un immense trémoussement, sans ordre, sans arrêt. Tourbillonnement de robes blanches et de visages noirs. Enchevêtrement indescriptible d'énergumènes s'égosillant à pousser des notes aiguës qui dominent les roulements de l'orchestre. Sur son estrade, le tambourier se démène comme un damné à cheval sur un tonneau en feu. Il frappe son instrument des mains, des pieds, des genoux, des coudes et de la figure. Les shacks-shacks grincent autour de lui formant avec le tambour un accompagnement formidable et digne de cette danse poussée au paroxisme de la folie.

L'ORGIE

Il arrive un moment où tout ce monde tombe épuisé sur le sol. L'orgie commence dans la case. Les rivalités ont amené des luttes. C'est l'heure des cocos-macaque. Les bouteilles sifflent dans l'air comme des obus, répandant du vin, du tafia et des liqueurs sur l'assistance avachie. Les robes blanches sont souillées, les madras pendent en loques sur les cols nus, les cheveux volent au vent. La lutte devient bientôt générale; gare alors à l'Européen qui s'est attardé en curieux dans cette bagarre, il aura le loisir de déployer ses talents de boxeur ou de tireur de savate.

LA PROMENADE.

Le bamboula est fini. La grande promenade va commencer.

Ce défilé des diverses bandes a lieu, au soleil levant, dans toutes les rues riches de la ville. Toutes ces femmes, hier si pimpantes dans leurs atours, ressemblent maintenant à des courtisanes de la décadence romaine, dans un paysage des Tropiques.

Noël! Noël! Ces mots retentissent encore au milieu des hoquets, jusqu'à ce que les bandes s'égarant dans chaque quartier, aient disparu complètement des rues.

De l'intérieur des maisons et cachées derrière les jalousies, les dames créoles ont assisté à ce défilé d'une population en délire et qui a fêté, à sa manière, la naissance du Christ.

FEUILLETON.

ARIADNE.

—PAR—

HENRY GREVILLE.

III.

Ariadne était plongée dans la méditation, ou plutôt ne pensait à rien, en attendant l'arrêt qui ne pouvait manquer de la frapper; les punitions ne lui faisaient pas peur; elle avait goûté de toutes et ne s'en était pas trouvée beaucoup plus mal, à tout prendre. Quelques travaux de plus, des réprimandes, quelques récréations de moins, tout cela importait peu à son esprit paresseux. Ariadne était ce qu'on appelle une mauvaise élève; elle n'aimait la science ni pour elle-même ni pour les avantages qu'elle confère. A voir les récompenses tomber toujours sur les têtes privilégiées des élues de la fortune et de la naissance, elle avait pris en dédain le labeur patient de ses compagnes de rang plus humble qui travaillaient pour apprendre. De tout l'institut, Ariadne était la plus pauvre et la plus obscure; il n'est donc pas étonnant qu'elle n'eût pas beaucoup d'estime pour les avantages que procure l'instruction. Pour elle, l'instruction ne devait et ne pouvait avoir que des épines.

Elle n'aimait au monde que deux choses: la leçon de chant et les stations à la chapelle de l'institut. La leçon avait bien aussi ses mécomptes; mais, si partiale que fût la maîtresse de chant, elle ne pouvait s'empêcher de rendre justice à la voix magnifique, au goût inné de Mlle Ranine. Cependant, toujours louer cette élève eût été faire tort aux autres, moins bien douées par la nature, et il fallait bien trouver quelque chose à blâmer.

—Vous êtes ridicule, Ranine; vous chantez cela comme si vous jouiez l'opéra, dit-elle un jour à Ariadne.

Les jeunes filles étudiaient, pour quelque solennité domestique, un chant à quatre parties dont les paroles, certes, ne justifiaient pas le sentiment profond que mettait Ariadne à l'exécution de son solo.

—C'est qu'elle aspire à l'Opéra, Madame, répondit une belle jeune fille qui chantait irréprochablement faux. Ranine veut être cantatrice.

—Elle fera bien, en ce cas, d'apprendre à écrire plus correctement le français, répliqua la maîtresse de chant, de sa voix la plus sèche. Allons, Mesdemoiselles, recommençons, et un peu moins d'expression, Ranine, s'il vous plait.

De ce jour, Ariadne s'efforça de chanter le plus simplement et le plus froidement possible les exercices de solfége dans lesquels elle mettait auparavant tant de chaleur et tant de passion. Elle apaisa les vocalises, diminua l'ampleur des tenues, modéra l'expression des plates et insignifiantes paroles qu'il lui était permis de chanter, en un mot se donna toute la peine imaginable pour chanter mal. Elle ne put y parvenir entièrement, mais au moins elle obtint de récolter moins de quolibets sur sa vocation dramatique.

A la chapelle, c'était autre chose. Elle aimait passionnément la chapelle. Cette petite église d'institut, aux murailles peintes d'un rose pâle extrêmement faux, aux images de saints proprement encadrées dans l'iconostase de bois très bien doré, pleine d'ouvrages en tapisserie, en broderie sur soie, en perles de verre, de toutes les niaiseries enfin que peut inventer le désœuvrement de quatre cents jeunes recluses, cette église ouvrait à Ariadne la porte d'un monde nouveau.

Le chœur liturgique de cette chapelle était formé des belles voix de l'institut; le diacre et deux chantres veillaient à perfectionner l'exécution des versets et répons, mais leur tâche était aisée; l'admission au chœur étant une faveur accordée seulement sur une demande expresse, on n'était bien sûr de n'y voir que des élèves de bonne volonté. Seule, Ariadne avait été désignée d'office depuis trois ans déjà. La puissance et la sonorité de son contralto la rendaient indispensable; elle était pour ainsi dire la base fondamentale du chœur.

Aussitôt que, debout devant la porte fermée du Saint des Saints, le diacre, de sa voix profonde, entonnait le premier verset de l'*Ecténia* (prière avant l'Offertoire), Ariadne fermait les yeux et se laissait entraîner vers un monde meilleur. Les cordes les plus graves de sa voix veloutée soutenaient le quatuor harmonique qui répétait à chaque verset: "Seigneur, ayez pitié de nous!" Lorsqu'une de ces modulations étrangement douces qui font relever la tête aux profanes prolongeaient le répons pour laisser ensuite les sons s'éteindre doucement sur une résolution mineure, triste et vague comme le son d'une harpe éolienne, la riche voix d'Ariadne prenait un accent de prière et de supplication.

Pour elle, la liturgie n'était pas un assemblage de mots canoniques, répétés chaque dimanche, chaque fête,—et Dieu sait si les fêtes sont nombreuses dans le rituel gréco-russe! Elle mettait dans ses accens de prière toutes les aspirations étouffées durant la longue semaine. Dans les hymnes qui font partie des offices, elle chantait avec âme les paroles slavonnes presque dénuées de sens; elle y mettait la profondeur d'expression d'une martyre qui confesse sa foi; toute la passion contenue en son être encore imparfaitement développé s'en allait par là et s'épurait en montant vers la voûte avec l'encens.

Jusqu'au printemps de cette année-là Ariadne n'avait pas trop souffert. Toujours la dernière dans ses études, elle avait fini cependant par arriver à la première classe, celle qui précède la sortie. Encore un an, elle aurait dix-sept ans et elle serait rendue à sa famille.

Ce mot "famille" était une cruelle dérision pour Mlle Ranine. Son père et sa mère l'avaient laissée orpheline avant qu'elle sût se tenir sur ses petits pieds incertains. Une tante accablée d'enfants l'avait hébergée par charité; puis l'institut lui avait ouvert ses portes, en rechignant, si l'on en croyait les visages divers, mais tous semblables d'expression, qui avaient accueilli l'entrée d'Ariadne. La tante était morte, les cousins et cousines étaient dispersés; sept années d'institut séparent du monde des vivants les filles sans famille et sans fortune, conséquemment sans amis.... Ariadne sortirait dans un an, pour aller où?

Elle ne l'avait jamais demandé à personne. Son âme fière et sauvage n'avait jamais connu la douceur des confidences. Si elle avait pleuré sur son isolement, l'oreiller qu'elle avait mis sur sa bouche pour étouffer ses pleurs avait été seul à le savoir. Elle sortirait de l'institut, on l'adresserait sans doute à quelque dame charitable, avec un peu d'argent donné par la bienfaisance du gouvernement à une élève sans ressources,—et là, elle verrait comment est fait le monde, et ce qu'elle pourrait attendre de lui.

Mais tout à coup une soif impérieuse, irrésistible, était née en elle et lui avait créé un besoin nouveau. Elle voulait chanter, elle avait besoin de chanter. Soudain, pendant les classes, pendant l'étude, à la récréation, au réfectoire, la nuit dans le silence du dortoir, elle sentait un chatouillement à la gorge, et les notes prisonnières demandaient à s'écouler à flots pressés. La contrainte horrible que s'imposait Ariadne pour retenir les vocalises, l'effort surhumain qu'elle devait faire pour clore ses lèvres entr'ouvertes malgré elle devint un supplice inconnu probablement jusqu'alors à tout le monde. Elle maigrit, pâlit sous l'effort, son caractère changea, elle devint morose. La crainte de faire esclandre un jour ou l'autre et d'attirer sur elle les foudres du cabinet directorial devint une véritable obsession.

Heureusement, l'été était venu; la récréation dans le vaste jardin ombragé de tilleuls séculaires donna à Ariadne un peu de la liberté sans laquelle elle eût fait une maladie. Presque toujours seule, elle allait et venait à pas lents dans l'allée la plus écartée, et chantait à demi-voix tout ce qui lui passait par la fantaisie.

C'étaient des airs sans paroles, sans rhythme, sans mesure. Elle laissait couler le trop plein de son âme bien doucement, comme une colombe captive qui ose à peine roucouler; elle murmurait les mélodies que lui inspirait son imagination d'écolière ignorante et recluse. Elle filait les sons les plus ténus, ménageait son haleine et sa voix pour porter les gammes jusqu'au haut de l'échelle vocale sans être entendue. Elle passa ainsi trois mois délicieux, pendant lesquels sa beauté s'épanouit, et son âme oppressée sembla refleurir.

Mais l'automne vint de bonne heure, comme toujours en Russie: avec le mois d'août on interdit les promenades du soir; quand la journée était pluvieuse on supprimait celle du matin. Les oppressions et les angoisses recommencèrent pour Ariadne et allèrent si loin, qu'un jour, après plusieurs nuits orageuses et plusieurs journées de souffrance, la jeune fille ne put se contenir et causa le scandale que nous avons raconté.

La Grabinof trouva donc son élève dans un état d'indifférence qui lui inspira soudain une colère démesurée.

—Qu'est-ce que vous faites là? dit-elle brusquement de sa voix retentissante, juste dans l'oreille d'Ariadne, de manière à blesser son tympan délicat.

La jeune fille tressaillit, regarda sa persécutrice d'un air dédaigneux et répondit:

—Je ne fais rien.

—Précisément! N'avez-vous pas honte de rester toujours à rien faire? Si vous aviez un peu de sentiment, vous vous occuperiez à quelque chose....

—A vous broder des pantoufles, par exemple, comme Mlle Samarine, ou à faire des rangées à votre couvre-pieds, comme Mlle Sérof. Je le voudrais, Mademoiselle, mais je n'ai pas d'argent pour acheter les pantoufles, et vous ne m'aimez pas assez pour me permettre de travailler auprès de vous à ce cher couvre-pieds. Ce n'est pas ma faute si vous ne m'aimez pas et si je n'ai pas d'argent de poche.

Mlle Grabinof blêmit de rage, chercha une réponse acérée et ne la trouvant point, s'en alla pleine de fiel.

Après le thé du soir, maigre régal, au moment où les jeunes filles profitaient de leur dernière récréation, la dame de classe sortit de sa chambre, ouverte sur le corridor-promenoir.

—Ranine, cria-t-elle de sa voix la plus perçante, vous êtes mandée chez Mme la directrice.

Tous les yeux malins et méchants se tournèrent vers Ariadne, qui se leva tranquillement, déposa le livre d'étude qu'elle lisait, et prit lentement le chemin du grand escalier. Les regards la suivirent.

—On va la renvoyer, murmura une voix compatissante.

—Elle n'aurait que ce qu'elle mérite, répliqua sèchement la Grabinof.

—Vilaine bête, la Grabinof, chuchota une indépendante à l'oreille d'une autre; est-elle assez méchante aujourd'hui! Je voudrais qu'elle eût sur le nez!

—Cela viendra peut-être, répondit l'autre. Viens-tu dans le réfectoire cette nuit?

—Chut! fit l'indépendante, qui s'appelait Olga.

Elle regarda autour d'elle et murmura très bas:

—Pas cette nuit, mais demain soir.

Les deux amies s'en retournèrent du côté de la dame de classe.

—Eh bien! chère mademoiselle Grabinof, dit Olga, ce couvre-pieds, il y a bien longtemps que je n'y ai fait une petite rangée! Prêtez-moi votre crochet, chère demoiselle, allons, donnez vite.

—Pas ce soir, ma bonne amie, pas ce soir, il est trop tard; mais demain si vous voulez, répondit Mlle Grabinof en roulant le précieux ouvrage.

—La vieille momie, elle prend cela pour argent comptant! Tu sais, dit Olga, à l'oreille de sa compagne, ce couvre-pieds, elle l'avait commencé pour sa noce avec le prince Miravanti-Fioraventi, cet ambassadeur italien du temps de Pierre-le-Grand, qu'elle devait épouser;—mais il avait déjà trois femmes en pays étranger!

Les deux bonnes amies, riant, se poussant, se pinçant, chuchotant, allèrent rejoindre les autres à la porte du dortoir, où, par une malice ordinaire et quotidienne, sous prétexte de politesse, elles se faisaient de grandes révérences et s'empêchaient mutuellement d'entrer.

Le long des grands escaliers, des grands corridors, au travers des vastes salles, Ariadne, qui ne se pressait pourtant guère, avait fini par arriver à l'antichambre de l'appartement directorial. Un soldat de service, revêtu d'une pseudo-livrée de petite tenue, se leva devant elle et ouvrit la porte d'un salon d'attente. Là, une femme de charge, confidente de sa maîtresse, se tenait constamment, refusant ou livrant le passage. Elle fit signe d'entrer à Ariadne, restée muette sur le seuil. La jeune fille fit quelques pas, ouvrit un des battants d'une porte à demi recouverte de grands rideaux de laine, entra, fit une révérence, referma le battant sur elle, et attendit, la tête baissée, les mains pendantes le long de son corps jeune et harmonieux.

(*A continuer.*)

ETAT DE SITUATION
DE LA
Banque des Citoyens de la Louisiane
CAPITAL ACTIF,
A la clôture des affaires du 31 Janvier 1877

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$ 914,797 14		
Propriétés foncières (valeur actuelle)	347,677 44		
Dette suspendue (valeur actuelle)	155,916 64		
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 @ 60 c.)	120,000 00		
Autres bons et actions	41,494 94		
Département des actions hypothécaires	778,299 15		
Change étranger et change américain	$327,242 73		
Monnaie courante et espèces	806,841 41		
		1,134,084 14	
			$3,[illegible] 66

PASSIF

Dû aux déposants	$1,[illegible]		
Dû à des banques et à des banquiers	181,[illegible]		
Dividendes non payés	914 [illegible]		
	1,[illegible]		
Profits et pertes	$ 106,[illegible] 64		
Capital	1,500,000 00		
		$1,[illegible] 64	
			$[illegible]

[illegible] JAS. J. TARLETON, Caissier.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE
—FERA—
à la Nouvelle-Orléans, Lne,
LE MARDI, 8 Janvier 1878,
LE GRAND TIRAGE MENSUEL
DE LA LOTERIE A $2.
CLASSE A.

GROS LOT:
$30,000,
1857 LOTS!
—LE TOUT S'ÉLEVANT A—
$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,
DANS LA MATINEE DU
Mardi, 8 Janvier 1878,
—A LA—
NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Voyez la Distribution!
Distribution Extraordinaire!
100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000, soit		$30,000
1 Lot de	10,000		10,000
1 Lot de	5,000		5,000
2 Lots de	2,500		5,000
5 Lots de	1,000		5,000
20 Lots de	500		10,000
100 Lots de	100		10,000
200 Lots de	50		10,000
500 Lots de	20		10,000
1000 Lots de	10		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit	900
1,857 Lots se montant à	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692,
New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS!
QU'AU GRAND TIRAGE DU
8 JANVIER 1878,
TOUS LES LOTS
—SONT—
Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

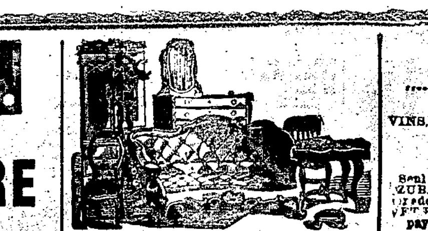

Bon Marché!!!
Bon Marché!!!

LE PALAIS
—DES—
MEUBLES

A l'Enseigne de l'AIGLE D'OR,

Jos. B. Hubbard

Au No 122 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Perdido,

Vient de compléter son stock et offre un assortiment aussi beau, aussi varié, des genres aussi nouveaux que ceux d'aucun autre établissement du Sud.

Les mobiliers de chambres sont superbes et se vendent à une modicité de prix inouïe.

Armoires à Glaces,
Toilettes Françaises,
Matelats à Ressorts
Plumes d'Oies vivantes,
AMEUBLEMENTS de SALONS,
de manufacture locale, à couvertures de soie, laine et soie et poils de chèvre;
GLACES, à cadres dorés ou en noyer;
Tables,
Chaises de fantaisie,
Berceuses,
Pupitres de salon,
Tables de jeu,
Etagères,
Secrétaires pour dames,
Etagères,
Tables à ouvrage
&c., &c., &c, &c.

CADEAUX
—DE—
Jours de Fête!

Un choix de BUFFETS parmi lesquels se trouvent les Reine Anne et East Lake.

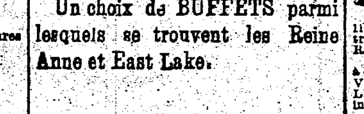

Tables à allonge,
Services en argent et en porcelaine,
Ameublements de Bibliothèque et de Vestibule,
Bibliothèques, Tables de Bibliothèques, Secrétaires, Secrétaires à cylindres, Pupitres, Tables de Bureaux.
Chaises de Vestibule—les plus élégantes et les plus simples,
Porte-Chapeaux et Porte-Parapluies, Pliants,
Meubles Communs et Ordinaire pour la campagne, pour les domestiques et pour la cuisine,
---A UNE---
REDUCTION DE PRIX.

La Maison a été établie en 1840.
Sa réputation est sa meilleure recommandation.
SA DEVISE EST
"Bon Marché au Comptant!"

JOSEPH B. HUBBARD,
Au No 122
de la rue des Remparts,
184, 86, 88, 90 et 92
de la rue Perdido.

J. VERGNOLE.

65.......Rue Decatur.......65

—IMPORTATEUR DE—
VINS, COGNAC, LIQUEURS, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, VERMOUTH, HUILE, SARDINES, ABSINTHE.

Seul agent pour le Sud et l'Ouest de W. H. ZUBA & CO., Cognac; de la célèbre marque des [illegible] de A. SELLIER & CO., Bordeaux, CHAUVET FILS. Un assortiment général de liqueurs du pays.

BITTER DES ARABES
Supérieur à tout autre.

Les propriétés toniques, stimulantes et digestives de ce bitter, agissent sur le système nerveux et en font une boisson extrêmement agréable et bienfaisante. Comme apéritif le BITTER DES ARABES fait le plus grand bien aux estomacs faibles et délicats et combat efficacement la dyspepsie.

VERGNOLE, Propriétaire. Nlle-Orléans.
9déc 77—1an

Planteurs sucriers, attention!
Bisulfite de chaux, de
1851 - - BONNABEL - - 1877

Le seul agent antiseptique, décolorant et décolorisateur, purifiant, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre au grain ferme et peu de mélasse. Vingt-six ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.

J'ai à vendre cinq cents tonneaux de
Poudrette,
le grand engrais, fait d'excréments humains.
H. BONNABEL,
Au No 37 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville. 22 sept—3m 1121

CHAS. LACOUME.
Marchand de Liqueurs, en gros et en détail.
Au No 53 de la rue St. Charles,
Près Gravier, Nlle-Orléans, Le.

SEUL AGENT POUR LA VENTE
Du célèbre BAKER RYE de Goldsborough, Forster & Co; du OLD KELLAR BOURBON de W. W. Johnson & Co. Ces deux Whiskies sont distillés expressément pour C. LACOUME, chez qui l'on trouvera beaucoup d'autres marques de whiskies fins.

La maison approvisionne les familles, les buvettes et les groceries.

Mr LACOUME est également propriétaire de la Buvette et de la Salle de Billard St Charles, au-dessus de l'Hôtel St. Charles.

Il a des
BUVETTES SUCCURSALES,
Au No 112 de la rue Carondelet et au No 1 1/2 de la rue Bourbon.
Il vend tout ce qui se rattache au billard.
11 oct—3m

Changement de Local.
—A LA—
BATISSE HONG KONG.
LE MAGASIN DE LA RUE DU CAMP
—DE LA COMPAGNIE DE—
THÉS HONG KONG
A ÉTÉ TRANSPORTÉ A LA
BATISSE HONG KONG,
89.......RUE DU CANAL.......89

Où grâce à de nouveaux appareils perfectionnés, elle est à même de répondre constamment à la demande de ses célèbres

CAFÉS GRILLÉS,

demande qui augmente de jour en jour. La qualité de ces cafés surpasse celles de tous les autres cafés offertes jusqu'à ce jour, et la réduction du grillé ou du

PURE CAFÉ MOULU.
A vingt-cinq cents la livre,

sera maintenue. C'est à la compagnie qu'est due cette réduction.

SES THÉS JUSTEMENT CÉLÈBRES

sont plus économiques et se vendent meilleur marché qu'ailleurs, car elle les importe directement de la Chine.

Les boîtes primitives, contenant 4 livres et davantage et hermétiquement fermées sont expédiées pour la campagne, payables comptant sur livraison ou quand la compagnie reçoit les traites.

Nous expédierons GRATIS, cinq livres de thé de choix—vert, ou mélange—d'une qualité supérieure à tout ce qui est offert ailleurs à $1 25—dès qu'on nous transmettra par le bureau de poste un ordre pour $5 00.

Seule succursale.
No. 179 DE LA RUE POYDRAS,
à une porte au-dessous de la rue Carondelet.
Le magasin principal a été transféré à
L'EDIFICE HONG KONG,
No. 89 DE LA RUE DU CANAL.
oct—3m M.S.D

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE. O. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
COIGNURE ROYALE ET DOUANE
Avances libérales sur consignations à nos amis à Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.
2sept—77—1an

LEON QUEYROUZE. OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
—ET—
Toutes sortes de Produits de l'Ouest.
Aux magasins bleus,
Coin Vieille-Levée et Bienville,
14juillet 1877—1an Nlle-Orléans.

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac comme suit

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: Il quittera Mandeville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Pont Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA,
25sept— Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, Capitaine,
J. F. Muse Commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROOKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur

NEW BART ABLE,
Capitaine R. SINNOT,
Commis GEO. C. HAMILTON,

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS
17nov— No. 21 du Commercial Place.

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lobdell Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe,

OUACHITA BELLE,

J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
BRITTON & EPPLER, 82 Gravier.
LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct 4

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.
Deux voyages par Semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur.

ST. JOHN,
J. P. McELROY, Capitaine.
[illegible], Commis.

Jours de retour à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 nov No. 52 Bienville.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDI matin à 10 h.
Voyage de retour Dimanche et mercredi.

Le bon bateau à vapeur
JOHN H. HANNA,
[illegible], Capitaine,
E. B. TRINIDAD, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS, et MERCREDIS.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct No de 52 rue Bienville.

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE,
J. F. AUCOIN, Capitaine
M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du frêt pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour frêt et passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET,
105 rue Decatur, près St Louis.
12juillet—1an

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville
Trois fois par semaine.

SILVER CITY, remplaçant le
C. K. PECK.
L. RANSOM, Capitaine,
J. E. HANNA Jr, Commis,

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les Lundis, Mercredis et Samedis à dix heures du matin.

Retour—Il partira de Donaldsonville tous les Mardis, Jeudis et Dimanches.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

On ne paiera aucune dette à moins qu'elle n'ait été contractée par J. E. Hanna Jr. D. HANEY.
31 déc

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, Frangeul, mercredi, 26 décembre,
AMERIQUE, Delord, mercredi, 9 janvier,
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 23 janvier.

Prix du passage (en or) pour le Havre.

Première cabine (vin compris)	$100
Deuxième —	$ 65
Troisième —	$ 35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:

Première cabine (vin compris)	$90 à $100
Deuxième —	$65
Troisième —	$35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec aménagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérisque* ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent,
Gallier Court, Lettre H.
Nouvelle-Orléans.
4 mai

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants:
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES.

Le steamer
HUDSON,
E. V. Gager, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI, 27 Déc., à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine	$50.
— Entrepont	25.
— Billet d'excursion	90.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Nuremberg	21 nov.	20 déc.
Braunschweig	27 déc.	27 janv.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Hâvre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De [illegible]me, Southampton ou le Hâvre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre.......$150 en or, Entrepont.......$35 en or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Hâvre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en
Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.
Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les consignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton et Hâvre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
ED. F. STOCKMEYER & Co.
Agents,
12 juin No 49 de la rue de l'Union.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira du [illegible] de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin, pour Westwego, transportant les passagers qui se rendent aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 3 heures 30 minutes du soir et arrivera à la Nlle-Orléans à 4 heures 30. Le bateau qui se reliera au train d'excursion du Dimanche partira [illegible] 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures 45 m. du soir.

Le fret reçu au même endroit, à 3 heures de l'après-midi, pour être livré le lendemain matin.

C. S. FAYNE, Surintendant.
dec—

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.
LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivant à gare, au pied de la rue du Canal, et en partant comme suit:

Départ.	Arrivée.
Exprès le Dimanche seulement.....7:55 A. M.	Exprès le Dimanche seulement.....9:30 P. M.
Express.....5:00 P. M.	Express.....8:35 A. M.
Train à passagers, Dimanche excepté 7:00 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté 5.45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphie, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et jusqu'à New-York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
D. S. ROBINSON, Surintendant.
21 nov

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART	ARRIVE
Express, Sunday only ...7:55 A. M.	Express, Sunday only ...9:30 P. M.
Express.....5:00 P. M.	Express.....8:35 A. M.
Passenger, except Sunday....7:00 A. M.	Passenger, except Sunday....5:45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. S. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent, 1erjuin

GRANDE ROUTE DE JACKSON.
Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 13 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DÉPARTS.	ARRIVÉES.
Express No 1...6:00 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...7:00 A M	Express No 4...10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs en destination de St-Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h.45m P M, le samedi, et à 7 heures le dimanche. Ils arrivent à 9 h 20m A M et à 10 h. P M, le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gén. pour les Passagers.
14 jy. 75

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.
Double Daily Through Trains,

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 13th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...6:00 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3.45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:20 A. M. and 10:00 P. M., Monday.

Ticket, sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
14 jy 14 75

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Lababreville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est réduit pour les marchandises expédiées pour ces points devront être faite, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui en expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY, Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de frêt après 5 heures.
17mai CHS. A. WHITNEY & CO., Agents

ASSURANCES.

Mechanics and Traders' Insurance Company,
Au No. 14 de la rue Carondelet

SEPTIEME ETAT ANNUEL

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,953 86		
Reçu pour primes de rivière	97,889 35		
Reçu pour primes de mer	12,896 05		
Primes non expirées le 31 août 1875	42,020 00		
		$[illegible]	
A déduire:			
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00		
Primes remboursées	2,871 93		
		42,871 93	
Montant net des primes			$182,[illegible] 2
En moins:			
Pertes par le feu	$22,122 37		
Pertes sur les rivières	25,840 66		
Pertes sur mer	2,526 73		
Pertes non encore réglées	6,000 00		
		$[illegible]	
Réassurances	18,595 90		
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	8,279 [illegible]		
Taxes et licences	6,000 [illegible]		
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	30,187 25		
Profits et Pertes	6,462 77		
	96,[illegible] 83		
En moins—l'intérêt	34,969 59	$[illegible]	$67,154 76
Bénéfice net			$[illegible] 53

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,366 67
En caisse		14,877 08
Primes en voie de recouvrement		12,586 [illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gaz et autres actions, bons, etc.	$72,200 75	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	[illegible] 75
Propriétés foncières		6,000 0
Billets par actions		181,966 86
Total		$539,113 13

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans,

[illegible]né, sous serment, pardevant moi, notaire [illegible], ce 27 septembre 1876.

GAR GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] 28 courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,584 pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrison,
S. B. Autey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
O. H. C. Brown,	Edward G. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. K. Campbell,	W. B. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. G. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

The People's Insurance Company of New Orleans.

(La compagnie d'Assurance du Peuple, de la Nlle-Orléans,)

BUREAUX No. 10, RUE CARONDELET.

SIXIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1877.

Sur risques d'incendie	$38,785 10	
Sur risques de rivières	4,229 97	
Sur risques de mer	5,188 00	
Total des primes	$48,193 07	
En moins—Primes remboursées	667 18	
	$47,525 89	
Profits et pertes	18,123 78	
	$65,649 67	
En moins—Primes non expirées	10,090 34	
Montant net des Primes reçues		$ 55,559 33
Pertes etc., payées dans la même période:		
Sur risques d'incendie	$22,429 65	
Sur risques de rivières	1,002 71	
Sur risques de mer	1,226 27	
Réfaction (rebate)	7,141 06	
Réassurances	2,413 22	
Taxes	2,928 [illegible]	
Loyer	1,100 00	
Impressions, annonces, etc.	672 90	
Bureau des Assureurs	1,564 25	
Dépenses, moins intérêts	4,664 55	
		$ 43,124 23
Bénéfice net		$ 12,435 10

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Primes en voie de recouvrement	7,822 60
Actions de Banques et autres actions	56,721 05
Propriétés foncières	13,941 96
Billets garantis	5,694 98
Billets garantis par hypothèque	12,915 16
Effets à recevoir à courte échéance	8,108 19
Meubles de bureau et autres installations	2,879 12
Compte suspendu	1,711 40
En caisse	9,630 98
Total de l'actif	$122,526 44

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président,
JOHN WILSON, Vice-Président,
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 10 juillet 1877.

JNO. MENDERNAGEL, Notaire

Nlle-Orléans, 10 juillet 1877.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu, à l'unanimité, de déclarer un dividende de DIX pour cent sur le capital, payable sur DEMANDE; un autre dividende de CINQ pour cent en faveur de TOUS les assurés, sur le montant de leurs primes expirées de l'année [illegible] le 30 juin 1877, en outre de la réfraction (rebate) de 15 pour cent reçu par les dits assurés, sur le montant BRUT de leurs primes — dividende qui sera payé à dater du [illegible] août 1877.

P. M. SCHNEIDAU Secrétaire.
juillet—1 m.

Etat de situation
—DU—
Louisiana National Bank,
A LA NLLE-ORLEANS,
Dans l'Etat de la Louisiane.
A la clôture des affaires du 22 juin 1877.

Prêts et escomptes		$1,515,810
Surplus		2,500
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation		$33,500 00
Autres actions, bons et hypothèques		158,095 62
Dû par des agents de rachat et de réserves		1,062,119 05
Dû par des banquiers et des banques d'Etat		33,096 91
Propriétés foncières		124,636 59
Dépenses courantes et taxes payées		24,787 4
Echanges pour le Clearing House	$125,348 65	
Billets d'autres banques nationales	14,647 00	
[illegible]tite monnaie, y compris les nickels	5,422 89	
Espèces—Or monnayé	48,234 12	
Argent monnayé	4,090 00	
Billets dits legal tender	491,996 00	674,738 1
Cinq pour cent, fonds de rachat		15,000 00
Total		$4,034,134 08

PASSIF:

Capital payé	1,000,000 00
Surplus	200,000 00
Autres bénéfices non partagés	159,655 63
[illegible]ets de Banque Nationale non rachetés	300,000 00
Dépôts individuels	2,185,477 37
Certificats de dépôts payables sur demande	10,898 95
Dû à d'autres banques nationales	111,776 81
Dû à des banquiers et à des banques d'Etat	106,307 07
Total	$4,054,134 08

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, SS

Moi, A. LURIA, C[illegible]ssier de la susdite banque, [illegible]ure solennellement que [illegible] le susdit tableau exact

A. LURIA. Caissier

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juillet 1877.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Exact—Attesté:
THOS. L. AIREY,
A. M. BICKHAM,
W. M. MATTHEWS. Directeurs
7 juillet

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 3 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie		561,296 2
Sur les risques de mer		124,473 93
Sur les risques de rivières		25,697 37
Total des primes		411,449 62
En moins primes non expirées		115,115
Montant net des primes le 31 mai 1877		62
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	117,567 93	
Sur risques de mer	17,052 50	
Sur risques de rivières	2,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts	25,693 28	
Réassurances et primes remboursées	16,104 03	1[illegible]3,314 66
Bénéfice		110,020 16

L'actif de la Compagnie est comme suit:

[illegible]priétés foncières	259,079
[illegible]ons de la ville	116,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires	169 2[illegible]
Billets garantis par hypothèque	214,042 06
Billets garantis	43,507 97
Effets à recevoir	75,164 19
Primes en voie de recouvrement	49,087 92
En caisse	77,007 5
	1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W NOTT Secrétaire.

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

8juin!

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA

Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,068 51	
Primes maritimes	29,315 96	
Primes de rivières	81,924 35	
		$299,306 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		$25,225 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,235 60	
Pertes maritimes	7,255 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,121 21	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$51,5[illegible] 55	
Moins loyers, sauvetage, épargne, etc.	11,756 72	
	$40,125 55	$148,257 07
Profits bruts		$87,[illegible]

Dont $56,587 25 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Com[illegible]nie possède l'ac[illegible] suivant:

Billets à recevoir	$65,648 28	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,942 32	
		24,591 79
Prêts remboursables sur demande	$74, 15	
Argent	67,546 71	
		$125,400
Bons de ville		72,066 00
Actions de banque et autres		73,418 62
Propriétés foncières		120,544 64
Primes en voie de collection et suspense account		65,415 94
Total de l'actif		$581,422 79

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levi,
Simon Forcheimer,	Wm H. [illegible]ews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mo[illegible]ier,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston
	J. J. Irby.

22 mai—

Onzième état annuel
—DU—
Factors' and Traders' Insurance Company.
37..........Rue Carondelet..........37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$329,593 60	
Sur risques de rivières	200,950 28	
Sur risques de mer	37,225 41—	67,767 1[illegible]
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,330 00	
Primes remboursées	9,487 27—	98,815 2
Montant net des primes		$465,961 92
Pertes payées, savoir:		
Sur risques d'incendie	$109,287 27	
" " de rivières	104,683	
" " de mer	34,706 97—	[illegible],675 71
Réassurance	21,194 05	
Réfaction (rebate)	11,748 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle-Orléans	5,823 63	
Dépenses générales brutes	89,849 44—	256,412 27
Balance		$112,529 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,602 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		22,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142.

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082
Comptes en voie de recouvrement	31,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,837 60
Effets à recevoir pour primes	25,019 79
Actions de banques et autres actions	203,522 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 21
Total	$1,282,906 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nlle.-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale de directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,538 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble,	T. Lytt. Lyon,
John Caffe,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. I. Warren,	W. J. Behan,
E. T. Buchner,	E. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
S. H. Snowden,	Jos. Bowling,
A. M. Bickham.	

22 mai—1m